KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Dom Security S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Dom Security S.A.

20 rue de l'Arc de Triomphe - 75017 Paris

Ce rapport contient 6 pages

Référence : NS/HD

KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Dom Security S.A.

Siège social : 20 rue de l'Arc de Triomphe - 75017 Paris
Capital social : €.36.659.280

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Dom Sécurity S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE DE DOM SECURITY S.A. AVEC OMNITECH SECURITY S.A.S.

- Personne concernée : Henri Morel, Président d'OMNITECH SECURITY S.A.S. et Administrateur et PDG de DOM SECURITY S.A..

- Nature et objet : convention d'intégration fiscale.

- Modalités : OMNITECH SECURITY S.A.S. est soumise à la convention d'intégration fiscale de la société DOM SECURITY S.A..

- Motif justifiant de son intérêt pour la société : votre Conseil d'Administration a précisé que la convention trouve sa motivation dans l'assistance de holding, du gouvernement d'entreprise et de la bonne gestion des filiales.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES DE DOM SECURITY S.A. AVEC SES FILIALES

- Personnes concernées :
  - Henri Morel, Président de DENY SECURITY S.A.S., Président de DOM-METALUX S.A.S., Président de DOM RONIS S.A.S., Président de PICARD-SERRURES S.A.S., Président de OMNITECH SECURITY S.A.S., Administrateur de DOM-CR S.A., Membre du conseil de surveillance de EURO-ELZETT Srl, Directeur Général de DOM-UK Ltd, Gérant de SECU BETEILIGUNGS Gmbh, elle-même gérante de DOM Gmbh & CO, Membre du conseil de surveillance de DOM-POLSKA, Administrateur de UCEM S.A., Administrateur de DOM-MCM, et Administrateur et PDG de DOM SECURITY S.A..
  - Sophie Morel, membre du conseil de surveillance de DOM-TITAN et administratrice de DOM SECURITY S.A.,

- Jean-Bertrand Prot, membre du conseil de surveillance de DOM-TITAN et administrateur de DOM SECURITY S.A..

- Nature et objet : convention de prestations de services du 5 décembre 2001 et ses avenants n°1 du 26 novembre 2013, n°2 du 21 décembre 2015 et n°3 du 25 juillet 2016 dans laquelle la société DOM SECURITY S.A. s'engage à fournir à ses filiales son assistance et ses conseils.

- Modalités : les modalités de calcul sont les suivantes :
  - Assurances : ces prestations sont facturées au coût exact,
  - Export : ces prestations sont refacturées sur la base du chiffre d'affaires réalisé directement ou indirectement sur la zone géographique,
  - Foires et salons : ces prestations sont facturées à 50% du coût exact,
  - Comptable et social : ces prestations sont refacturées au coût exact pour les coûts affectables et à 50% pour les coûts non affectables,
  - Commercial : ces prestations sont refacturées sur la base du temps passé pour les coûts affectables et sur la base de la contribution au chiffre d'affaires production consolidé du business unit concernée,
  - Communication : ces prestations sont refacturées sur la base du temps passé pour les coûts affectables et sur la base de la contribution au chiffre d'affaires consolidé de la zone géographique concernée pour les coûts non affectables.

  Le produit comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 relatif à cette convention, est de 2 742 812 € hors taxes et se décompose ainsi :

Filiale	Produit
DENY SECURITY S.A.S.	248 409 €
DOM-METALUX S.A.S.	222 605 €
DOM RONIS S.A.S.	164 572 €
PICARD-SERRURES S.A.S.	283 328 €
OMNITECH SECURITY S.A.S.	86 630 €
DOM-CR S.A.	154 855 €
EURO-ELZETT S.A.R.L.	63 981 €
DOM-UK LTD	116 391 €
DOM-TITAN S.A.	268 516 €
DOM GMBH & CO KG	718 752 €
DOM POLSKA S.A.R.L.	138 929 €
UCEM S.A.	67 981 €
DOM SUISSE S.A.	27 759 €
DOM-MCM S.A.	180 104 €
Total	**2 742 812 €**

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIETE GROUPE S.F.P.I. S.A.

- Personnes concernées :
  - Henri Morel, administrateur et PDG de DOM SECURITY S.A. & GROUPE S.F.P.I. S.A.,
  - Jean-Bertrand Prot, administrateur et DOM SECURITY S.A. & administrateur et DGD de GROUPE S.F.P.I. S.A.,
  - Sophie Morel, administratrice de DOM SECURITY S.A. & GROUPE S.F.P.I. S.A.,
  - Valentine Laude, administratrice de DOM SECURITY S.A. & GROUPE S.F.P.I. S.A..

- Nature et objet : convention de prestations de services du 30 septembre 1991 et son avenant n°1 du 25 Juillet 2016 dans laquelle la société GROUPE S.F.P.I. S.A. s'engage à fournir à la société DOM SECURITY S.A. son assistance et ses conseils.

- Modalités : les modalités de calcul de la rémunération sont les suivantes :
  - 1% hors taxes du chiffre d'affaires social hors taxes jusqu'à 75 M€ de chiffre d'affaires,
  - 0,50% hors taxes du chiffre d'affaires social hors taxes pour la part du chiffre d'affaires comprise entre 75 M€ et 150 M€ hors taxes,
  - 0,25% hors taxes du chiffre d'affaires social hors taxes pour la part du chiffre d'affaires au-delà de 150 M€ hors taxes.

  La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 relative à cette convention est de 28 009 € hors taxes.

CONVENTION DE SOUS-LOCATION AVEC LA SOCIETE GROUPE S.F.P.I. S.A.

- Personnes concernées :
  - Henri Morel, administrateur et PDG de DOM SECURITY S.A. & GROUPE S.F.P.I. S.A.,
  - Jean-Bertrand Prot, administrateur et DOM SECURITY S.A. & administrateur et DGD de GROUPE S.F.P.I. S.A.,
  - Sophie Morel, administratrice de DOM SECURITY S.A. & GROUPE S.F.P.I. S.A.,
  - Valentine Laude, administratrice de DOM SECURITY S.A. & GROUPE S.F.P.I. S.A..

- Nature et objet : convention de sous-location du 27 septembre 2016 dans laquelle la société GROUPE S.F.P.I. S.A., s'engage à louer une surface de bureaux de 75 m².

- Modalités : loyer annuel forfaitaire de 62 500 € hors taxes, charges comprises, payable trimestriellement à terme à échoir, soit 15 625 € hors taxes, charges comprises.

  La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 relative à cette convention est de 62 500 € hors taxes.

CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE CONCLUE ENTRE DOM SECURITY S.A. ET SES FILIALES

- Personne concernée : Henri Morel, Président de DENY SECURITY S.A.S., Président de DOM-METALUX S.A.S., Président de DOM RONIS S.A.S., Président de PICARD-SERRURES S.A.S. et Administrateur et PDG de DOM SECURITY S.A..

- Nature et objet : convention d'intégration fiscale.

- Modalités : les sociétés suivantes sont soumises à la convention d'intégration fiscale de la société DOM SECURITY S.A. :
  - DENY SECURITY S.A.S.
  - DOM-METALUX S.A.S.
  - DOM RONIS S.A.S.
  - PICARD-SERRURES S.A.S.
  - DOM PARTICIPATIONS S.A.S.
  - DOM TSS S.A.S.U.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 26 avril 2018

KPMG Audit Paris et Centre

Nahid Sheikhalishahi
Associée

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2018

Deloitte & Associés

Philippe Soumah
Associé